

Le Ministère de la Santé et l'Organisation Mondiale de la Santé ont organisé, du 20 au 24 juin 2016, une éva



Evaluation externe conjointe OMS/Maroc pour le Règlement Sanitaire International

luation externe conjointe des capacités nationales requises en vertu du Règlement Sanitaire International (RSI).

Dans le monde connecté d'aujourd'hui, la sécurité de la santé est un problème global. La maladie ne connaît pas de frontières. Les urgences peuvent survenir n'importe où, à tout moment et les pays doivent se préparer pour répondre à toutes les menaces, que ce soit contre les risques infectieux, les catastrophes naturelles, les conflits ou les risques environnementaux. C'est la raison d'être du Règlement Sanitaire International, dont l'OMS assure la coordination et auxquels les 196 états membres se sont engagés à travailler ensemble pour prévenir et répondre aux urgences de santé. Dans ce cadre, les pays ont une obligation légale de développer les capacités requises pour prévenir, détecter, évaluer, notifier et signaler les événements d'intérêt national ou international de santé publique.

Le rapport du comité de revue du RSI, installé par le Siège de l'OMS, a conclu que le processus d'évaluation du RSI dans les pays, basé principalement sur l'auto-évaluation par les Etats Membres, devait être amélioré et qu'il fallait combiner l'auto-évaluation avec une évaluation externe. L'objectif est d'identifier les besoins les plus urgents dans les systèmes de santé

nationaux, de définir les meilleures options possibles pour améliorer la préparation et la riposte, et d'engager les donateurs et les partenaires pour cibler efficacement les ressources.

Après le Pakistan et le Qatar, le Maroc est le 3^{ème} pays de la Région de la Méditerranée Orientale à solliciter l'appui de l'OMS pour mettre en œuvre ce processus. L'évaluation a porté sur 19 domaines techniques et s'est déroulée en 2 étapes :

une autoévaluation

menée par un groupe de travail national multisectoriel et multidisciplinaire (professionnels du Ministère de la Santé et de l'ensemble des autres secteurs concernés), qui a eu lieu les 7 et 8 juin 2016 à l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP).

Une évaluation externe

a ensuite été réalisée par une équipe de 17 experts de l'OMS, d'autres organisations internationales (FAO, CDC, OIE, ICAO, UNITAR, USDA-APHIS) et de pays pairs (Arabie Saoudite, Egypte, France, Grèce, Tunisie). Cette évaluation est co-présidée par Madame *Karen Sliter*

, Directrice Régionale au département américain de l'agriculture (USDA-APHIS) pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen Orient et Docteur

Michel Thieren

, Représentant de l'OMS au Pakistan.

La mission d'évaluation a été complétée par des visites de terrain à l'Institut Pasteur, l'Institut National d'Hygiène (INH), le Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance, les laboratoires des Services de Santé des Forces Armées Royales, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), les Aéroports de Marrakech et de Fès, les Ports de Casablanca et de Tanger Med. Les experts ont également visité le Poste Central de Coordination (PCC).

Lors de la réunion de clôture de la mission des experts, en présence de Mr le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et Mr le Représentant de l'OMS, l'évaluation finale a été présentée pour chacun des domaines des techniques, ainsi que des recommandations pour renforcer les capacités du Maroc tel que stipulé dans le Règlement Sanitaire International. Sur la base du rapport de l'équipe d'évaluation, le Maroc préparera un plan d'action dont la mise en œuvre sera appuyée par l'OMS.

Tuesday 7th of May 2024 04:08:13 PM